

Courrier falsifié attribué à la DGEJ : réaction du MPEJ

Le 10 mars 2026, un courrier prétendument envoyé à plusieurs avocats et attribué à la direction de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, dirigée par Manon Schick, a circulé et suscité de nombreuses réactions. Il apparaît désormais que ce document est un faux. Le Mouvement Parents, Enfants, Jeunesse (MPEJ) revient sur les faits et sur les interrogations soulevées par cet épisode.

Un courrier qui a suscité de nombreuses réactions

Le 10 mars 2026, un courrier prétendument adressé à plusieurs avocats du canton de Vaud et attribué à la direction de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a circulé et provoqué des réactions importantes au sein de la profession juridique.

Dans ce contexte, le Mouvement Parents, Enfants, Jeunesse (MPEJ) a été sollicité afin de réagir à la diffusion de ce document. Sur la base des informations disponibles à ce moment-là, notre association a pris position publiquement et a relayé les préoccupations exprimées autour de ce courrier.

Un document identifié comme un faux

Il apparaît désormais que ce document est un faux et qu'il s'agit d'une usurpation d'identité visant la directrice de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, Manon Schick.

La question de l'authenticité de ce courrier relève désormais des autorités judiciaires compétentes.

Des questions légitimes qui demeurent

Même si ce courrier est un faux, les réactions qu'il a suscitées montrent que certaines préoccupations et interrogations légitimes existent concernant certaines pratiques et le fonctionnement des procédures impliquant la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.

Depuis de nombreuses années, le MPEJ reçoit des témoignages de familles et de professionnels du droit faisant état de lacunes et difficultés ayant un impact réel sur les enfants et les familles.

Cet épisode agit donc comme une sonnette d'alarme : il confirme qu'il est essentiel d'ouvrir un dialogue constructif et transparent entre les institutions, les professionnels concernés et les familles, dans l'intérêt supérieur des enfants.